

### PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 30 janvier 2013.

# Communiqué de presse

## Appels à projets 2013 FIPD et MILDT

Dans le cadre de ses différentes politiques menées au titre de la prévention de la délinquance, de l'aide aux victimes et de la lutte contre les drogues et les toxicomanies, l'État est susceptible d'apporter son soutien financier aux porteurs de projets, publics ou privés, souhaitant mener des actions au plus près des populations dans ces domaines. Ce soutien peut intervenir dans deux cadres :

- au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)
- ou au titre de la Mission interministérielle pour la Lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT).

Certaines problématiques transversales sont partagées. C'est la raison pour laquelle le présent appel à projets est commun aux deux fonds d'intervention, tous deux gérés par le cabinet du Préfet de la Martinique.

Au regard des spécificités identifiées en Martinique, plusieurs priorités ont été dégagées. La MILDT comme le FIPD auront prioritairement vocation à soutenir les actions de prévention réalisées en direction des jeunes. Les projets mis en œuvre à l'échelle des territoires prioritaires (territoires de la politique de la ville, zone de sécurité prioritaire de Fort-de-France) et des communes dotées d'un CLSPD, sous réserve de l'analyse enjeux de délinquance, seront privilégiés. Le soutien et la responsabilisation des parents, l'application de la loi et le développement des alternatives aux poursuites, la formation d'acteurs-relais...sont autant de lignes d'action conjointes.

#### Appel à projets du FIPD

En 2013, le FIPD aura vocation à soutenir plus particulièrement des actions relatives à la lutte

contre la récidive, à la prévention de la délinquance ou aux actions de médiation visant à la tranquillité publique. Il viendra également en appui des actions menées en matière d'aide aux victimes, de lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes ; en matière de soutien à l'ingénierie et aux actions à caractère national et en matière de vidéo protection et de prévention situationnelle.

### • Appel à projet MILDT

La MILDT pourra contribuer à la réalisation des projets destinés à améliorer le niveau de connaissance des citoyens sur le danger des drogues et de l'alcool; à soutenir les parents dont les enfants sont concernés par les addictions; à former les acteurs confrontés aux addictions; à réduire les risques auprès de publics fragilisés ou exposés; à renforcer la prévention auprès des jeunes, des scolaires et des étudiants ou encore, à mobiliser les milieux professionnels (entreprises, administrations...) sur les problèmes d'usages psychotropes en vue notamment de lutter contre la consommation excessive d'alcool au travail. Enfin, toute action contribuant à l'application de la loi sera recherchée.

Les porteurs de projet devront adresser leur dossier à la préfecture au Cabinet du préfet – Rue Victor Sévère – BP 647/648 - 97262 Fort-de-France Cedex

- avant le 22 février 2013 au titre du FIPD
- avant le 1er mars 2013 au titre de la MILDT.

Toutes les informations et le dossier d'appel à projet sont sur le www.martinique.pref.gouv.fr